

## LE COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE DE LIÈGE ET LE COMITÉ DE QUARTIER DU THIER-À-LIÈGE



ont l'honneur de vous convier à la Cérémonie de Commémoration du centenaire de la mort de Dieudonné LAMBRECHT et de la création du Réseau de Renseignements «La Dame Blanche» par Walthère DEWE, le lundi 18 avril 2016 à 18 h 30 en l'église du Thier-à-Liège (rue Walthère Dewé 49 à 4000 Liège).

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général, Philippe ROUSSELLE. Le Député-Bourgmestre,

Willy DEMEYER.

POUR LE COMITÉ DE QUARTIER DU THIER-À-LIÈGE :

Le Président, Monsieur Guy TIMARTZEFF.

## **PROGRAMME**

18 h 15 : Accueil des participants.

18 h 30 : Dépôts de fleurs.

19 h 00 : Conférence par Madame Claudine SCHLOSS, Historienne, contextualisation, suivie de témoignages de descendants de Dieudonné LAMBRECHT et Walthère DEWE, Messieurs Michel GILLARD et Walthére DEWE.

A l'issue de cette Conférence, un vin d'honneur sera offert par la Ville de Liège.

Avec le soutien de la Bibliothèque Ulysse Capitaine et Monsieur l'Abbé Joseph Collignon, Curé émérite de la Paroisse du Thier-à-Liège et de Vottem.

## Cérémonie de Commémoration du centenaire de la mort de Dieudonné LAMBRECHT et de la création du Réseau de Renseignements «La Dame Blanche» par Walthère DEWE

| M., Mme, Mlle  |               |
|--|---------------|
| Titre:   |               |
| Nom de l'Association :   |               |
| Assistera(ont) à la Conférence   | OUI - NON (1) |
| Sera(ont) accompagné(es) de personnes.   |               |
| Effectuera(ont) - N'effectuera(ont) pas de dépôt de fleurs   | (1)           |
| <ul> <li>à la plaque commémorative à Dieudonné LAMBRECHT</li> </ul>  | OUI - NON (1) |
| <ul> <li>à la plaque commémorative à Walthère DEWE</li> </ul>  | OUI - NON (1) |
| Confirmation assisted |               |

Confirmation souhaitée pour le vendredi 8 avril 2016 au plus tard, soit par carton-réponse, soit par mail : protocole@liege.be, soit par téléphone au 04.221.80.98.

## Informations:

- Les dépôts de gerbes non confirmés ne seront pas annoncés et seront automatiquement pré-déposés.
- Les gerbes doivent être pré-déposées en l'église du Thier-à-Liege pour 17 h 30 au plus tard.
- (1) Rayer la mention inutile.